

**BAREMES DES HONORAIRES
TRANSACTIONS IMMOBILIERES
A LA CHARGE DES ACQUEREURS.
T.V.A en vigueur : 20%**

	TTC
<i>De 0 à 35 000€</i>	<i>Forfait</i> 3 000 €
<i>De 35 001€ à 76 000€</i>	10,00%
<i>De 76 001€ à 99 000€</i>	7,60%
<i>De 99 001 à 200 000€</i>	7,00%
<i>Au-delà de 200 001€</i>	6,00%

BAREMES DES HONORAIRES DE LOCATION TTC.

LOCAUX D'HABITATION NUS OU MEUBLES (soumis à la loi du 6 juillet 1989, art.5)

<i>Visite, constitution de dossier, rédaction de bail *</i> <i>(ne pouvant excéder 8€ TTC par m2 prévu par la loi ALUR)</i>	<i>50% du loyer mensuel charge bailleur</i> <i>20% du loyer mensuel charge locataire</i>
<i>Réalisation de l'état des lieux :</i> <i>(ne pouvant excéder 3€ TTC par m2 prévu par la loi ALUR)</i>	<i>50% du loyer mensuel charge bailleur</i> <i>20% du loyer mensuel charge locataire</i>
<i>Entremise et négociation :</i>	<i>10% du loyer mensuel charge bailleur</i>

* Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal à un plafond fixé par voie réglementaire.

ESTIMATION .

Forfait de 100€ TTC (offerte si l'estimation donne lieu à un mandat de vente)

Honoraires à compter du 01/03/2023

SARL AUTHON IMMOBILIER: 5 PLACE DU MARCHÉ 28330 AUTHON DU PERCHE

AU CAPITAL SOCIAL DE 150 500€ - N° SIREN 487 800 070

RCS DE CHARTRES - CARTE PROFESSIONNELLE N° CPI 2801 2018 000 034 516

DÉLIVRÉE LE 14/08/2021 PAR LA C.C.I D'EURE ET LOIR

GARANTIE FINANCIÈRE GALIAN AU CAPITAL DE 120 000 € - 89 RUE DE LA BOÉTIE 75008 PARIS

BAREMES DES HONORAIRES
TRANSACTIONS IMMOBILIERES
A LA CHARGE DES VENDEURS.

T.V.A en vigueur : 20%

	HT	TTC
De 0 à 35 000€	Forfait	3 000 €
De 35 001€ à 76 000€		10,00%
De 76 001€ à 99 000€		7,60%
De 99 001 à 200 000€		7,00%
Au-delà de 200 001€		6,00%

BAREMES DES HONORAIRES DE LOCATION TTC.

LOCAUX D'HABITATION NUS OU MEUBLES (soumis à la loi du 6 juillet 1989, art.5)

Visite, constitution de dossier, rédaction de bail* (ne pouvant excéder 8€ TTC par m2 prévu par la loi ALUR)	50% du loyer mensuel charge bailleur 20% du loyer mensuel charge locataire
Réalisation de l'état des lieux : (ne pouvant excéder 3€ TTC par m2 prévu par la loi ALUR)	50% du loyer mensuel charge bailleur 20% du loyer mensuel charge locataire
Entremise et négociation :	10% du loyer mensuel charge bailleur

* Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal à un plafond fixé par voie réglementaire.

ESTIMATION .

Forfait de 100€ TTC (offerte si l'estimation donne lieu à un mandat de vente)

Honoraires à compter du 01/03/2023

SARL AUTHON IMMOBILIER: 5 PLACE DU MARCHÉ 28330 AUTHON DU PERCHE

AU CAPITAL SOCIAL DE 150 500€ - N° SIREN 487 800 070

RCS DE CHARTRES - CARTE PROFESSIONNELLE N° CPI 2801 2018 000 034 516

DÉLIVRÉE LE 14/08/2021 PAR LA C.C.I D'EURE ET LOIR

GARANTIE FINANCIÈRE GALIAN AU CAPITAL DE 120 000 € - 89 RUE DE LA BOÉTIE 75008 PARIS